

**RÈGLEMENT DU PRIX DÉPARTEMENTAL**

**VMF de SAÔNE ET LOIRE 2023**

**Patrimoine bâti**

**ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS**

Le présent règlement concerne le prix départemental VMF71 pour 2023 d’un montant de 4 000 euros.

Ce concours récompense un projet, particulièrement exemplaire de restauration d’édifice mené par des propriétaires privés exclusivement. Il peut s’agir d’un projet de restauration achevé depuis moins d’un an ou le cas échéant en cours de réalisation.

**ARTICLE 2 : CANDIDATS ÉLIGIBLES**

Ce concours est ouvert aux propriétaires privés dont le projet de restauration concerne une demeure ou un élément de patrimoine de caractère, protégée ou non, au sein du département de la Saône-et-Loire. L’opération devra mettre en avant une attention particulière au Savoir-Faire.

En sont exclus les membres du Conseil d’administration VMF, les délégués et les membres de leur bureau, les salariés de l’association, ses mécènes et partenaires.

**ARTICLE 3 : PROCESSUS DE CANDIDATURE**

Chaque participant fait acte de candidature au moyen d’un formulaire d’inscription téléchargeable sur le site VMF avant le 1er septembre 2023 (voir également l’article 12).

Le candidat fait parvenir le formulaire d’inscription intégré au site internet VMF ainsi que le dossier dûment complété au moyen du formulaire.

Le délégué VMF départemental peut être contacté pendant toute la réalisation du dossier.

Les coordonnées des délégués départementaux sont disponibles sur le site VMF :

[www.vmfpatrimoine.org/delegations/delegations-departementales/](http://www.vmfpatrimoine.org/delegations/delegations-departementales/)

**ARTICLE 4 : PROCESSUS DE SÉLECTION**

Les dossiers éligibles sont soumis à un jury composé du délégué régional VMF de Saône et Loire, de deux membres du comité de Saône et Loire, d’un représentant départemental de la Fondation du patrimoine. Par ailleurs, un ou plusieurs spécialistes du patrimoine, ou architectes du Patrimoine pourront être invités à faire partie du jury.

Sur proposition du jury, les dossiers non primés qui auront retenu l’attention du jury peuvent se voir attribuer un diplôme d’honneur.

Avec l’autorisation du candidat, le dossier pourra également être proposé au Siège pour les prix nationaux ou au Conseil exécutif de la Fondation VMF.

Le jury est souverain : aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Le lauréat sera averti du résultat par le délégué départemental.

**ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU LAURÉAT**

Tout lauréat s’engage à apposer visiblement à l’entrée de sa propriété la plaque « restauration primée par VMF » qui lui sera remise.

**ARTICLE 7 : UTILISATION DU PRIX**

Le lauréat est tenu de réaliser les travaux pour lesquels il a remporté un prix dans les deux ans suivant la remise de prix.

**ARTICLE 8 : REMISE DE PRIX**

Le prix est remis dans le lieu primé. Le délégué régional VMF, le délégué départemental VMF, avec le lauréat, veilleront à faire la publicité du prix par le biais d’un événement, de la presse, des autorités territoriales et des adhérents VMF du département. Le prix pourra être mis en valeur dans les outils de communication des VMF.

**ARTICLE 9 : CESSION DES DROITS**

Le lauréat cède à l’association VMF, gracieusement et irrévocablement, ses droits patrimoniaux d’auteur sur toutes les photographies relatives au projet soutenu, pour toute la durée légale de protection par le droit d’auteur et pour le monde entier et ce, sans limitation du nombre d’exemplaires, de tirages, de diffusion, de rediffusion et d’utilisation. Le lauréat autorise les VMF à mentionner son nom et celui de son édifice sur ses supports de communication.

**ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le simple fait de participer implique l’acceptation pure et simple du présent règlement.

**ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ DE L’ASSOCIATION**

L’association VMF ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être reporté ou annulé.

**ARTICLE 12 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Présentation : le dossier de candidature est à envoyer grâce au formulaire en ligne

Pièces à fournir :

* Le formulaire d’inscription dûment complété
* Une lettre de motivation synthétique comprenant : une description du bien et de ses propriétaires, les raisons pour lesquelles la candidature est entreprise, les travaux en cours et/ou envisagés.
* Pour les prix qui concernent un édifice : un plan sommaire montrant la disposition des bâtiments, jardins et parc les uns par rapport aux autres ainsi que l’implantation des parties à restaurer.
* Des photographies du bien concerné en haute-définition et légendées : état actuel ou en cours, avant/après s’il y a lieu, environnement (parc, jardin, allées d’accès etc…)

Elles seront envoyées via la plateforme WeTransfer : www.wetransfer.com

* Les factures et/ou devis correspondants aux travaux réalisés ou en cours et un tableau récapitulatif (nature des travaux, montant, nom de l’entreprise).

**Je veux être candidat au prix, comment dois-je procéder ?**

1. Je prends connaissance, du règlement 2023 et de la présente notice.
2. Je rassemble les informations et les documents nécessaires et j’informe mon délégué VMF départemental de ma démarche. Son rôle est de vous guider pour que votre dossier soit le plus pertinent possible. Le délégué VMF communique également son avis et ses recommandations au Jury : si vous voulez bénéficier de ses conseils et obtenir son appui, n’attendez pas le dernier moment.
3. Je prépare mon dossier numérique avec toutes les pièces nécessaires (photos, plan, notices utiles) et je les organise.
4. Je remplis mon formulaire de candidature sur le site, je joins mes pièces grâce à un lien WeTransfer et je l’envoie. La candidature est transmise à l’équipe des Prix VMF puis au délégué départemental et je reçois un mail accusant de la bonne réception de mon dossier.

**Important : Il n’y a pas de sauvegarde possible en cours de saisie. Veillez à conserver un brouillon sur un document à part. Une fois votre formulaire envoyé, vous ne pourrez plus le modifier.**

**Conseils**

***La présentation du lieu : la qualité de l’information est à privilégier à la quantité***

Adoptez le point de vue quelqu’un qui ne connaît ni votre demeure, ni son histoire, ni ses environs.

Vous devez être clair, précis, synthétique. Il ne s’agit ni d’un exercice scolaire, ni d’une thèse sur l’histoire de votre monument ! Il va vous falloir discerner ce qui fait la spécificité de votre monument sans noyer le Jury d’informations indigestes. Privilégiez les faits marquants et éventuellement des petites anecdotes ainsi que les préoccupations actuelles. Les généalogies complètes ne valorisent en rien votre dossier. En revanche il est intéressant de faire la lumière sur un ou deux personnages marquants de l’histoire du lieu.

Inutile de rédiger un texte journalistique : des tirets reprenant les informations clés peuvent suffire.

Pour les objets mobiliers : présentez votre meuble ou objet. A quoi servait-il ? Est-il rare ou caractéristique d’une région ? Comment est-il arrivé en votre possession ? S’il se trouve dans une demeure particulière, présentez-la aussi. Présentez l’artisan qui va travailler à la restauration. Qui est‑il ? Quelle est sa formation ? Est-il intervenu sur d’autres chantiers ? Si oui, lesquels ?

***Le plan : un élément indispensable au dossier***

Si l’organisation de votre propriété n’a aucun secret pour vous, le Jury ne s’y est probablement jamais rendu et devra livrer son verdict sans se déplacer. C’est pourquoi un **plan** montrant la disposition des bâtiments, jardins et parc, les uns par rapport aux autres ainsi que l’implantation des parties à restaurer est indispensable. Un plan cadastral annoté convient. Il peut aussi être dessiné proprement à main levée. L’important est que l’on s’y retrouve !

***Votre motivation***

Ce paragraphe permet de vous donner la parole. Les prix VMF récompensent des propriétaires qui s’engagent pour le patrimoine. Parlez-nous de cet engagement !

*Exemple de pistes pour présenter votre motivation : Qui êtes-vous ? Comment avez-vous acquis votre propriété ? Que représente-t-elle pour vous ? Est-ce un projet familial ? Pourquoi postulez-vous aujourd’hui à un prix VMF ? Avez-vous déjà obtenu des Prix ? A quoi servirait le montant du Prix VMF si vous l’obtenez ? Qu’auriez-vous envie de dire au Jury pour qu’il retienne votre dossier ?*

***Les photos : ni trop, ni trop peu***

Votre sélection doit être pertinente : le Jury doit comprendre immédiatement quelle est la partie photographiée et l’environnement du bâti. N’oubliez pas qu’il faut aussi séduire le mécène. Les photos avant/après sont souvent les plus éloquentes.

Si vous n’avez pas de photos, n’hésitez pas à vous faire aider par un membre de votre entourage.

***Présentation des travaux : ajuster le degré de précision***

**Travaux effectués :**

Le degré de précision est à apprécier au cas par cas par monument selon l’ampleur des travaux et la durée sur laquelle ils se sont déroulés. Nul besoin de détailler chaque restauration au centime près. Pour ce qui a déjà été effectué, les postes peuvent être globalisés.

*Exemple :*

*De 2015 à 2017 : réfection de la toiture des écuries pour 200 000 €.*

*De 2017 à 2019 : rénovation complète du bâtiment principal (toiture, maçonneries, huisseries) pour 500 000 €.*

*De 2021 à 2022 : rénovation de la toiture de la chapelle pour 100 000 €.*

*Total de 2017 à 2022 : 800 000 € dont 400 000 € en fonds propres.*

**Travaux à effectuer :**

Il faut être, dans la mesure du possible assez précis. Si le propriétaire n’a pas encore les devis, il peut mettre un estimatif. Si le dossier est primé, le délégué départemental s’assurera de la réalisation effective des travaux prévus.

Plus le projet est lointain dans le temps, moins la précision est nécessaire.

*Exemple :*

* *Travaux 2020 : restauration des 15 vitraux de la chapelle pour 55 000 € par l’entreprise Untel.*

*Ce sont les travaux qui nous occupent dans le dossier actuel. Il est donc nécessaire de nous fournir les devis et le maximum d’informations sur ce projet. Si vous obtenez un prix VMF cette année, il portera sur ces travaux.*

* *A partir de 2023 : projet de restauration du pigeonnier estimé à 45 000 €.*
* *Autre projet : réhabilitation du parc et des statues. (pas encore de devis)*

*Ces travaux sont encore lointains, les autorisations de travaux non obtenus, les marchés pas encore passés auprès des entreprises. Cette information nous est donnée à titre indicatif.*

*Exemple :*

*Présentation générale du programme de travaux : 250 000 € pour la restauration totale des toitures de l’ensemble du château (charpente, couverture, reprises des maçonneries)*

*Aide de la DRAC : 40% soit 100 000 €.*

*Partie sur laquelle l’aide est sollicitée dans le dossier : la chapelle Renaissance : 50 000€ (dont 40% d’aide de la DRAC, soit au pro-rata 20 000 €).*

*Vous veillerez à nous indiquer les subventions et autres financements obtenus et sollicités pour l’échauguette en proratisant, si besoin était, les montants.*

Pour les objets mobiliers, présentez uniquement les devis nécessaires à la restauration de l’objet.

*Exemple : restauration de la reliure d’un livre d’heures : 5 800€ par le relieur Untel*

*Restauration d’un vitrail représentant la Nativité : 8750€*

*Restauration d’une bannière de procession : 12 000€*

***Les devis***

Les devis nous sont donnés à titre indicatif. Il ne s’agit pas d’une demande d’autorisation de travaux à la DRAC ! N’hésitez pas à faire un tableau synthétique avec la nature des travaux, le nom de l’entreprise et les montants estimés.

***Autres pièces jointes***

La liste des pièces à joindre n’est pas exhaustive. Prenez le temps de discerner ce qui a du sens pour votre candidature et organisez les documents de façon simple et structurée.

*Exemple : vous souhaitez mettre en valeur dans votre dossier votre programmation culturelle de l’été. Inutile de nous joindre tous les prospectus que vous distribuez aux visiteurs. Votre agenda culturel peut suffire. Idem pour les articles de presse : nous n’avons pas besoin de votre revue de presse complète mais d’un ou deux bons articles pour illustrer votre action.*

***Comment utiliser WeTransfer ?***

Le site WeTransfer sert à faire transiter des fichiers trop lourds pour les boîtes mail. Cela sera le cas pour les photographies et documents que vous souhaitez nous envoyer via notre formulaire en ligne.

* Tout d’abord, préparez bien les fichiers que vous souhaitez nous envoyer (photos, notice historique etc) sur votre ordinateur.
* Allez sur le site de WeTransfer : www.wetransfer.com et sélectionnez les fichiers et photos que vous voulez nous envoyer.
* Sélectionnez l’option « Envoyer comme lien » et cliquez ensuite sur « Transférer ».
* Vous obtenez un lien de téléchargement que vous pouvez copier-coller dans le formulaire.

***J’ai besoin d’aide, qui puis-je contacter ?***

Votre délégué VMF départemental peut vous aider. Veillez à entrer en contact suffisamment en amont de la date de clôture du concours. Il est important que le délégué soit bien informé de votre démarche afin qu’il puisse vous aider, éventuellement se rendre sur place. Il pourra d’autant mieux défendre votre dossier. Gardez en tête que le niveau d’exigence du concours est élevé : vous serez en compétition avec de nombreux dossiers (près d’une centaine chaque année).

Dans tous les cas, votre dossier sera transmis au délégué départemental pour l’informer de l’existence d’une candidature sur son département.

**Contenu du formulaire d’inscription**

 **Important : Il n’y a pas de sauvegarde possible en cours de saisie. Veillez à conserver un brouillon sur un document à part. Une fois votre formulaire envoyé, vous ne pourrez plus le modifier.**

**Je présente mon dossier pour**

Prix VMF - BFC - Patrimoine religieux

Prix VMF - BFC - Dépendances et annexes au patrimoine bâti

Prix VMF - BFC - Parcs et Jardins

Prix VMF - BFC - Belle Main - Objets mobiliers et décors

Prix VMF – Saône-et-Loire

**L'édifice, objet ou jardin présenté**

Nom de l'édifice, de l'objet ou du jardin présenté

Protection MH

Date

Propriété : publique ou privée

Adresse précise

Code postal et Commune

Site internet ou Facebook

**Le maître d’ouvrage**

Prénom et NOM du maître d’ouvrage

Adresse

Code postal Commune

Téléphone

Adresse email cette adresse servira à vous contacter

Je suis Adhérent VMF : Abonné VMF

Votre délégué départemental : est au courant de mon dépôt de dossier / n’est pas au courant de mon dépôt de dossier / je ne suis pas encore adhérent VMF.

**Présentation de l'édifice (ou de l'objet)**

Typologie (exemple : château, ferme, abbaye, etc)

Epoques principales

Résidence principale ou secondaire

Année de l'achat ou Héritage

Date

Bref historique : Rappelez de façon synthétique les temps forts de l'histoire de votre maison

**Animation de l'édifice (s'il y a lieu)**

Ouverture au public : oui / non

Depuis le

Nombre de visiteurs par an

Type d'ouverture au public

Type d'activités

Partenaires

Autres informations dont vous voudriez nous faire part (perspectives, projets à venir, etc)

**Travaux déjà̀ effectués**

Travaux effectués par le passé (les grandes étapes de façon synthétique)

Maître d'œuvre (s'il y a lieu) Nom et Fonction (ACMH, architecte du patrimoine)

Montant arrondi des travaux effectués

Dont Fonds propres

Dont aides et subventions, prix…

Précisez qui vous a attribué ces aides et subventions

**Travaux programmés (s'il y a lieu, ou restauration envisagée pour les objets mobiliers et décors)**

Description synthétique des travaux programmés à court terme : ces travaux doivent être décidés. Vous devez avoir les devis correspondants ou à défaut le diagnostic de votre Architecte. Précisez ici si vous avez plusieurs tranches de travaux et leur nature. Dans le cas d’un objet mobilier, vous devez avoir le devis de l’artisan.

Phasage des travaux

Maître d'œuvre (s'il y a lieu) Nom et Fonction (ACMH, architecte du patrimoine)

Montant arrondi des travaux programmés

Dont Fonds propres

Dont aides et subventions sollicitées/obtenues

Précisez leur origine et indiquez auprès de quels organismes vous en solliciter d’autres

**Vos motivations**

Expliquez-nous en quelques mots pourquoi postulez-vous pour ce prix et si vous l’obtenez, à quoi allez-vous l’affecter.

**Pièces à fournir**

Merci de nous fournir les pièces nécessaires à l’examen de votre dossier :

* Une vingtaine de photos de bonne qualité de l’intégralité des façades (vue d’ensemble et des détails) et de l’environnement de l’édifice (parc etc).
* Un plan cadastral ou dessiné à main levée pour comprendre l’organisation des bâtiments entre eux.
* Les devis de restauration de l’édifice ou de l’objet mobilier
* Tous les autres documents pertinents pour comprendre votre dossier (cf notice) : étude de votre architecte, notice technique, croquis, des articles de presse….

Merci de nous indiquer le lien du WeTransfer associé au dossier photos (pour plus d'informations sur l'utilisation de Wetransfer, merci de vous référez aux indications fournis au-dessus de ce formulaire)